Zeitschrift: L'Afrique explorée et civilisée

Band: 11 (1890)

Heft: 9

Bibliographie: Bibliographie

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

mise en vente et l'embarquement des esclaves amenés de l'intérieur, ainsi que la formation et le départ vers l'intérieur de bandes de chasseurs à l'homme et de marchands d'esclaves. Les caravanes débouchant à la côte ou dans le voisinage, ainsi que celles arrivant à l'intérieur dans une localité occupée par les autorités de la puissance territoriale, seront soumises à un contrôle très minutieux quant à la composition de leur personnel. Tout individu qui serait reconnu avoir été capturé ou enlevé de force, ou mutilé, soit dans son pays natal, soit en route, sera mis en liberté; l'administration aura le devoir de protéger les esclaves libérés, de les rapatrier, si c'est possible, de leur procurer des moyens d'existence et de pourvoir en particulier à l'éducation et à l'établissement des enfants délaissés. Les actes criminels et délictueux relatifs aux transports d'esclaves par terre seront punis comme ceux qui se rapportent aux foyers de la traite ; et les individus qui auront encouru une pénalité à cet égard devront fournir un cautionnement avant de pouvoir entreprendre une opération commerciale dans les pays où se pratique la traite.

(La fin au prochain numéro.)

BIBLIOGRAPHIE 1

M. Hans Klössel. Die südafrikanischen Republiken (Buren Freistaaten) für deutsches Export und Auswanderung. Leipzig (Eduard Heinrich Mayer), 1890, in-8°, 234 p. et carte. M. 4.50. — Il est peu de nations plus intéressantes que ces boërs hollandais, ce peuple africanisé, si remarquable par son énergie, sa ténacité et son amour farouche pour l'indépendance; il est peu d'histoires plus curieuses que celle de ses migrations, de son expansion en dehors de son domaine primitif, et de sa prise de possession du sol, accomplie malgré des difficultés de toute nature. On lui a reproché sa dureté à l'égard des indigènes soumis, son égoïsme; mais on n'a pas assez fait ressortir ses grandes qualités, ses habitudes de travail et de sobriété, sa fidélité à la foi de ses ancêtres, son courage dans le malheur. Avec le développement qu'ont pris les voyages et les relations entre les peuples, les boërs sont de mieux en mieux connus et appréciés. Dans leurs deux républiques de l'Orange et

¹ On peut se procurer à la librairie H. Georg, à Genève et à Bâle, tous les ouvrages dont il est rendu compte dans l'Afrique explorée et civilisée.

du Transvaal, leur situation politique est régularisée et il n'est pas probable qu'elle soit modifiée d'ici à bien des années, car les Anglais ne sont guère disposés à renouveler une expérience qui leur a coûté cher, et aucune autre puissance ne songe actuellement à s'annexer les deux républiques sud-africaines.

Le but que poursuivent les nations européennes est de prendre leur part, et la plus grosse possible, du commerce extérieur des deux pays. Notre petite Suisse elle-même ne reste pas en arrière. A l'instigation de la Société de géographie commerçiale de Saint-Gall, il s'est formé une Société suisse d'exportation pour les Républiques sud-africaines et les territoires voisins. Quant à l'Allemagne, le livre de M. Klössel lui ouvre les voies, et la preuve qu'il est apprécié et qu'il a rempli son but, c'est qu'il en est à sa seconde édition. Il a été écrit principalement pour le négociant et l'émigrant allemands. Mais ce n'est pas un simple memento; il forme une monographie complète où tout se trouve condensé: histoire depuis l'arrivée des premiers convois d'émigrants hollandais au commencement du dix-septième siècle jusqu'à la prise de possession par l'Angleterre, au soulèvement du Transvaal (en 1880-81) et aux événements les plus récents; configuration du sol, climat, population, gouvernement, finances, agriculture et élève du bétail, industrie et commerce. L'auteur ne s'en est pas tenu à ces renseignements généraux; il a voulu donner des indications pratiques de nature à faciliter le plus possible le commerce et l'émigration allemands. C'est pour cela qu'il reproduit, dans une troisième partie, le texte même des traités politiques ou commerciaux conclus entre les Républiques sud-africaines et les puissances européennes, ainsi que les lois concernant les brevets et les patentes d'industrie et de commerce dans le Transvaal, qu'il fournit des renseignements précieux sur les frais de transport des voyageurs et des marchandises, d'Europe jusque dans ces pays lointains, malheureusement encore dépourvus de bonnes voies de communication, sur les douanes, les postes, les télégraphes, etc. Tout cela est clairement exposé et de manière à rendre les recherches faciles. Une carte, que nous aurions désirée à une plus grande échelle, clôt ce volume, qui doit à son caractère pratique d'être d'une grande utilité.

Henrique A.-D. de Carvalho. Os Câes britannicos on a Nyassaland do Rev. Horace Waller. Lisboa (Imprensa moderna), 1890; in-8°, 71 pages. — Le rév. Horace Waller, superintendant de la Mission des Universités, dont les stations se trouvent dans le territoire portugais de l'Afrique orientale entre le Zambèze, le Chiré, le Nyassa et la Rovouma, ayant cru devoir publier un mémoire pour justifier l'ultimatum du 11 janvier de lord Salisbury au Portugal, M. H. de Carvalho, un de ces explorateurs portugais auxquels la science géographique doit le plus, réfute les arguments du rév. Waller. Les Anglais attribuant à Livingstone la gloire de la découverte du Chiré et du Nyassa, et accréditant cette légende en donnant le nom de Livingstonia, à l'une des stations missionnaires ainsi qu'aux territoires qui séparent le Nyassa du Tanganyika, M. de Carvalho n'a pas de peine à montrer que d'après le témoignage de Livingstone lui-même, lors de son premier voyage de Loanda à Quilimane, il reçut du Senhor Candido, magistrat à Tété, ses premiers renseignements sur cette région. En outre, les Anglais, se prévalant du bien fait par les missionnaires écossais aux Ma-Kololo de Livingstone, M. de Carvalho rappelle que ces Ma-Kololo, laissés par Livingstone à la charge du gouverneur de Tété, ont reçu de celui-ci vêtements, nourriture, terrain à cultiver, semences et instruments de travail, reconnaissants envers leur bienfaiteur portugais jusqu'au moment où, sous l'influence des missionnaires, des agents de la Société des lacs, des consuls Buchanan et Johnston, ces mêmes Ma-Kololo se laissèrent entraîner à devenir les instruments des convoitises politiques anglaises et à accepter le protectorat britannique.

Il est à regretter que la réponse solide de M. de Carvalho, appuyée sur des faits et des documents parfaitement authentiques, soit écrite en portugais, et qu'elle ne puisse rencontrer beaucoup de lecteurs en dehors du Portugal. Au reste, à l'heure qu'il est, elle n'aura plus d'intérêt que pour ceux qui placent la morale et la justice au-dessus de la force des ultimatums comme celui de Lord Salisbury. Déjà l'on dit que l'accord est signé entre l'Angleterre et le Portugal. Le procédé de l'Angleterre appartient donc à l'histoire, dont la justice sait rendre à chacun le jugement qui lui est dû.

Prince Roland Bonaparte. Le premier établissement des Néerlandais a Maurice. Paris (imprimé pour l'auteur), 1890, in-4°, 60 pages et 5 planches. — Le prince Roland Bonaparte n'est pas seulement un voyageur aimant à parcourir le monde du nord au sud et de l'est à l'ouest, c'est encore et surtout un observateur attentif des phénomènes géographiques qui frappent ses yeux, des types ethnographiques qu'il rencontre, quelque divers qu'ils soient : indigènes de la Nouvelle-Guinée, indiens de Surinam, Hottentots, Lapons, etc. Quelque étendu cependant

que soit le champ de ses études géographiques et ethnographiques, il semble s'être surtout proposé pour but de faire connaître les travaux des Néerlandais, leurs voyages les plus récents comme les plus anciens. En attendant qu'il puisse publier l'édition critique des voyages de Tasman, qu'il prépare en ce moment, il a déjà fait paraître en 1884: les premiers voyages des Néerlandais dans l'Insulinde, de 1595 à 1602; en 1885, les derniers voyages des Néerlandais à la Nouvelle-Guinée; en 1887, le fleuve Augusta; en 1888, le golfe Huon; en 1890, il nous donne le premier établissement des Néerlandais à Maurice, démontrant avec un vrai luxe de preuves que les Hollandais ne se sont point installés dans cette île en 1640, comme on le croit généralement, mais déjà en 1638. L'érudition dont l'auteur fait preuve est de bon aloi et repose tout entière sur des documents dont il a pris soin d'établir la parfaite authenticité; l'ordre dans lequel les preuves sont présentées repose l'esprit du lecteur, qui, intéressé par le fond, est charmé par la forme. L'ouvrage, imprimé pour l'auteur et orné de gravures originales, témoigne d'un vrai talent à élucider les questions controversées en même temps que d'une science géographique solide. L'auteur a rendu aux amateurs d'histoire coloniale un vrai service, dont ils lui sont très reconnaissants; les indications bibliographiques qu'il donne, avec une exactitude qui prouve une connaissance complète de la littérature du sujet, sont de la plus grande utilité à tous ceux qui veulent se rendre compte par eux-mêmes des premières relations de cette perle de la mer des Indes avec les colons européens. Gage d'une publication plus étendue, ce mémoire fait désirer vivement d'apprendre à connaître en détail la première occupation de Maurice par les Néerlandais que le prince a appris à estimer et à aimer, et dont l'histoire est l'objet constant de ses recherches.

Supplément au Bulletin mensuel.

A la dernière heure, les journaux anglais nous apportent le texte de la **convention anglo-portugaise**, publié après la clôture du parlement, auquel il devra être soumis plus tard. Nous nous bornons à le traduire nous réservant d'y revenir prochainement.

La Grande-Bretagne reconnaît le territoire portugais au sud de la Rovouma mentionné dans le traité de 1886, entre l'Allemagne et le Portugal. Les possessions portugaises dans l'Afrique orientale sont